

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 28 octobre 1924.)

M. le conseiller de légation Dr Prüfer est reconnu en qualité de gérant du consulat allemand à Davos.

Suivant une communication de la légation de la République Argentine à Berne, le consulat de la République à Zurich a été transformé en vice-consulat.

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Edouard-Henri Denzler, nommé consul honoraire de Costa-Rica à Bâle.

M. Christophe de Tschudi, de Glaris, est nommé gérant à titre provisoire du consulat de Suisse à Cologne.

Le Conseil fédéral a désigné en qualité de délégués suisses à la réunion de l'association internationale du congrès des chemins de fer, qui aura lieu à Londres en juin 1925 : MM. le Dr Robert Herold, directeur de la division des chemins de fer du département fédéral des postes et des chemins de fer; Hs. Hunziker, adjoint du service technique de cette division, et Charles Andrae, professeur à l'école polytechnique fédérale à Zurich.

Le Conseil fédéral a accepté avec remerciements pour les services rendus la démission donnée pour fin 1925 par M. F. Trefzer, de ses fonctions de directeur du bureau fédéral des assurances.

M. H. de Crousaz, pharmacien de l'hôpital cantonal et membre de la commission des examens d'assistant pharmacien à Lausanne, étant décédé, M. S. Mercanton, pharmacien à l'hôpital cantonal, à Lausanne, est nommé suppléant de cette commission.

(Du 31 octobre 1924.)

M. Gustave Hegi ayant donné sa démission de consul général honoraire de Suisse à Munich, le Conseil fédéral a confié la gérance de ce consulat au vice-consul actuel M. Arnold Haefeli, de Mümliswil.

NOMINATIONS

(Du 28 octobre 1924.)

Département militaire.

Intendant de l'arsenal et de la caserne de II^e classe à Wal-lenstadt : M. le capitaine Hans Winkler, de Wülflingen.

*Bureaux internationaux pour la propriété industrielle,
littéraire et artistique.*

Commis : MM. Louis Werro, de Montilier et La Chaux-de-Fonds, et Jean Zweifel, de La Chaux-de-Fonds; aide de chancellerie : Mlle Lina Zaugg, d'Eggwil; tous trois jus-qu'ici employés provisoires de ces bureaux.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

Exportation d'énergie électrique à l'étranger.

L'*Officina elettrica comunale di Lugano* est en possession des deux autorisations suivantes lui permettant d'exporter de l'énergie électrique à la Società Varesina per impresa elettrica à Varese et à la Società Volta-Lombarda resp. Società Idroelettrica Comacina à Come.

1. *Autorisation n° 46* du 1^{er} mars 1920. Puissance pou-vant être exportée : *au maximum 1500 kilowatts.*

2. *Autorisation n° 48* du 7 février 1921. Puissance pou-vant être exportée : *4416 kilowatts au maximum, du 16 mars au 15 décembre, et 2576 kilowatts au maximum, du 16 décem-bre au 15 mars de chaque année.*

Les deux autorisations sont valables jusqu'au 30 novem-bre 1928.

L'*Officina elettrica comunale di Lugano demande* que les deux autorisations soient renouvelées sans modification et déclarées valables jusqu'au 30 novembre 1940.

L'*Officina elettrica comunale di Lugano demande* dès maintenant le renouvellement des autorisations nos 46 et 48

Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1924
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.11.1924
Date	
Data	
Seite	712-713
Page	
Pagina	
Ref. No	10 084 119

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.